

École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Moux 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr	PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÈVES 3^{ème} TRIMESTRE 16 juin 2025 – 10h
--	---

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Invités : délégués des classes :	Aurel, Mathis – CM2 Gabriel, Mila – CM1 Enora, Lenny – CE1- CE2 Lorène, Tom – CP-CE1 Jade, Evan – GS-CP Romane – CM2
----------------------------------	--

Début du conseil d'école : 19 juin – 10h.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par lui-même pour le premier, par une personne extérieure pour le second et par un élève pour le troisième.

Romane est alors désignée secrétaire de séance.

I. Ordre du jour et décisions :

1- GS-CP :

- 1- Planter des plantes dans la cour de l'école et avoir un labyrinthe.

Le directeur mentionne qu'en lien avec le parc cour vert ceci va pouvoir se mettre en place très prochainement. Le projet de plantation peut également être un projet de classe en lien avec les MS-GS au sein du patio.

- 2- Avoir des vélos pour les CP.

Avoir des vélos pour les CP signifie proposer des vélos pour l'ensemble des élèves de l'école dans un principe d'équité. Il peut alors être difficile

d'organiser la gestion des activités. En lien avec le parc cour vert, plusieurs aménagements de la cour vont être mis en place et donc pourraient être utilisés par les élèves de CP.

2- CP-CE1 :

- 1- Dessiner des fresques sur les murs de l'école.
Le directeur mentionne qu'en lien avec le parc cour vert ceci va se mettre en place très prochainement. L'organisation est discutée et sera réabordée lors de la mise en place.
- 2- Organiser des ateliers notamment concernant l'apprentissage du football.
Les délégués mentionnent que ceci peut être difficile en termes d'organisation (voir avec les maitresses) mais que ceci peut se faire avec n'importe quelle classe, l'important est qu'il sache faire et qu'il veuille l'expliquer.
- 3- Avoir davantage de cachettes pour jouer.
Les délégués mentionnent le problème de la surveillance par les adultes. Le directeur rappelle en effet que les enfants doivent être visibles par les enseignants.

3- CE2 :

- 1- Mettre en place des jeux calmes sous le préau.
Le directeur mentionne qu'un espace « temps calme » va être mis en place dans la réflexion du parc cour vert. De plus, des caisses de jeux, comme déjà évoqué peuvent être préparées par classe.
- 2- Ne plus utiliser des ballons durs sur le temps périscolaire.
Il est rappelé que l'utilisation des ballons durs sur les temps d'accueil et récréations est strictement proscrite.

4- CM1 :

- 1- Avoir un chef cuisinier sur place à l'école et que les élèves choisissent leur menu une fois par mois.
Le directeur a pris note de cette suggestion et fera un point avec la responsable du service périscolaire même si la question de l'hygiène et des règles de nutrition sont rappelées et doivent être impérativement respectées.
- 2- Mettre en place davantage d'élèves médiateurs
Le directeur mentionne que c'est une très bonne idée. Il est évoqué de doubler le nombre présent. Les élèves approuvent à l'unanimité.

3- Mettre en place une caisse de jeux par classe

Les autres élèves délégués mentionnent que ceci a déjà été évoqué. Il faudrait que les enseignants le mettent en place.

5- CM2 :

1- Rajouter des poubelles dans la cour haute de l'école

Les délégués évoquent que des déchets sont présents au sol. Une poubelle supplémentaire pourrait être installée.

Le directeur évoquera ce point avec la municipalité.

2- Mettre en place un goûter différent à la garderie : changer le pain et le chocolat.

Le directeur mentionne que ce point sera abordé avec le service périscolaire.

3- Mettre de l'herbe sur le terrain de foot.

Le directeur évoque la question du coût. De plus, lors des précipitations, les élèves devront alors prendre conscience qu'ils ne pourront pas accéder au terrain plusieurs jours de suite ainsi que lors de fortes chaleurs où l'herbe sera abîmée.

II. Perspectives :

Le directeur remercie les délégués pour l'ensemble de leur travail tout au long de l'année scolaire.

Il évoque que les élèves de CM1 et CM2 participeront au conseil municipal jeune mis en place au niveau de la commune de Moux. 9 conseillers municipaux jeunes, qui seront également délégués, devront être élus.

Ce conseil municipal jeune est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif. Il permet d'initier les jeunes à la vie politique, de prendre des initiatives, de collecter des idées pour améliorer grâce à des projets le cadre de leur municipalité au travers de leur vision.

Les jeunes élus apprendront que le titulaire d'un mandat de représentation a d'abord des devoirs avant d'avoir des droits. Ils s'engagent avec responsabilité à être notamment assidus aux réunions, impliqués dans les travaux, respectueux de leurs collègues élus et à disposition de leurs camarades d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 19 juin – 11h

Le directeur,

Le secrétaire de séance

Président du conseil d'école

